
L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Ministères concernés	Culture et communication Transports, équipement, tourisme et mer Economie, finances et industrie
Contexte de l'audit	<p>La loi du 17 janvier 2001, modifiée en 2003 et 2004, a mis en place un nouveau dispositif d'archéologie préventive, avec notamment la création de l'INRAP et l'instauration de la redevance d'archéologie préventive.</p> <p>Depuis 3 ans, le dispositif fait néanmoins face à des difficultés récurrentes, notamment budgétaires.</p> <p>L'audit portera notamment sur le rendement de la redevance d'archéologie préventive et les éventuels ajustements du dispositif.</p>
Objectifs de l'audit	<p>Les principaux objectifs de l'audit sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• améliorer l'organisation de l'INRAP, établissement public administratif, au regard de ses missions (pertinence de l'organisation administrative, délais, prix des prestations, gestion des effectifs sur l'ensemble des territoires, adaptation aux enjeux locaux de connaissance et de préservation du patrimoine archéologique) ;• optimiser les moyens dont dispose l'établissement public pour exécuter ses missions, compte tenu des prescriptions archéologiques et de la nécessité de respecter des délais acceptables pour les aménageurs.
Composition de l'équipe d'audit	Inspection générale des finances Inspection générale de l'administration des affaires culturelles Conseil général des ponts et chaussées